



Obligation en vers ma mere suite au dece de mon pere

Par **seb95 DIT LE PARISIEN**, le **21/02/2013 à 12:44**

bonjour sachant que je suis un enfant de la dass .c que mes parents non pas remplie leur obligation doi j remplir les mienne. comme payer les obsec ou faire vivre ma mere d une maniere ou d une autre .merci d avance

Par **amajuris**, le **21/02/2013 à 14:57**

bjr,rnsi un organisme ou votre mère vous demande de venir un aide à votre mère , vous pouvez refuser en indiquant que votre mère ne s'est jamais occupé de vous.rnen principe cette argumentation avec des preuves devrait vous éviter de verser toute aide à votre mère.rncdt